

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAUME-LES-DAMES

COMPTE-RENDU

Séance du 30 janvier 2018 à 20H30

Salle du Conseil Municipal

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, Monsieur Arnaud MARTHEY

Les Adjoints au Maire (7) :

Mmes et MM. Gérard GLEIZE, Colette ROMANENS, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Julien BOILLOT, Bernard CHAMPROY, Maud BEAUQUIER.

Les Conseillers municipaux délégués (6) :

Mmes et MM. Laure THIEBAUT, Sylviane MARBOEUF, Annie GIRARDAT, Josiane DI MASCIO, Jean-Claude ALAMPI, Thomas VIGREUX.

Les Conseillers municipaux (10) :

Mmes et MM. Emmanuelle DUVERNAY, Jean-Marc MOUREY, Jean-Claude MAURICE Béatrice MOYSE, Jean-Claude MAURICE, Jean-Christophe KOLB, Jérémy GAULON, Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Sébastien PERRIN (arrivé à 20H50), François CORTINOVIS.

Pouvoirs (5) :

Mme Anne-Lise COURGEY, donne pouvoir à Mme Marie-Christine DURAI
Mme Malika LOUIHY, donne pouvoir à Mme Maud BEAUQUIER
Mme Claudine METGZER, donne pouvoir à M François CORTINOVIS
M. Bruno BONFILS, donne pouvoir à Mme Anne-Sophie GARINO-TINCHANT
Mme Céline GUILLAUME, donne pouvoir à M. Sébastien PERRIN

Absent excusé (1) : Philippe RONDOT

Secrétaire de séance :

Madame Annie GIRARDAT

Assiste à la séance :

M. Olivier BONGEOT, Directeur Général des Services

ORDRE DU JOUR

Affaires Générales:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2017
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2017
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2018
4. Retrait de la délibération n°109/2017 en date du 14 novembre 2017

Finances:

5. Investissements anticipés 2018

Marchés publics:

6. Marché de travaux de restructuration de l'hôtel des services
7. Avenant n°2 lot 7 relatif aux travaux de construction du pôle socioculturel
8. Avenant n°2 lot 9 relatif aux travaux de construction du pôle socioculturel
9. Avenant n°1 lot 11 relatif aux travaux de construction du pôle socioculturel
10. Avenant n°3 lot 14 relatif aux travaux de construction du pôle socioculturel
11. Avenant n°1 lot 2 relatif aux travaux de rénovation du cinéma Le Stella
12. Avenant n°1 lot 11 relatif aux travaux de rénovation du cinéma Le Stella
13. Avenant n°1 lot 13 relatif aux travaux de rénovation du cinéma Le Stella

Ressources Humaines:

14. Renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel – lancement de la procédure de consultation
15. Convention de mise à disposition d'un agent titulaire auprès d'une collectivité territoriale

Culture / Sport / Vie associative:

16. Convention avec l'association de sauvegarde du patrimoine industriel des Pipes Ropp
17. Avenant n°10 à la convention avec le Collège pour la mise à disposition de locaux et infrastructures sportives
18. Convention d'intégration de la bibliothèque municipale d'Autechaux au réseau de la médiathèque de Baume les Dames

Aménagement / Urbanisme / Cadre de vie:

19. Appel à projets DETR 2018 – Requalification de la rue des Tamaris
20. Appel à projets DETR 2018 – Requalification de la rue de Tarragon
21. Appel à projets DETR 2018 – Requalification de la ZA Necchie
22. Appel à projets DETR 2018 – Création d'une cellule ADS

INFORMATIONS

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Madame Annie GIRARDAT est désignée secrétaire de la séance du Conseil Municipal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2017

Délibération n° B01/2018

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2017.

Vote du Conseil :

Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2017

Délibération n° B02/2018

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2017.

Vote du Conseil :

Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2018

Délibération n° B03/2018

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2018.

Vote du Conseil :

Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0

4. Retrait de la délibération n°109/2017 en date du 14 novembre 2017

Délibération n° B04/2018

Suite au courrier de Monsieur le Préfet en date du 11 janvier 2018, reçu en Mairie de Baume les Dames le 12 janvier 2018, et concernant la délibération du Conseil Municipal n°109/2017 en date du 14 novembre 2017 relative au règlement d'une amende, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de rapporter ladite délibération et d'acter de la non prise en charge financière par la collectivité de la dépense concernée.

Vote du Conseil :

Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0

5. Investissements anticipés 2018

Délibération n° B05/2018

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser les dépenses anticipées d'investissement suivantes :

Budget général

N° opération	Libellé opération	Montant €
Prog 538	Travaux rue de la Prairie (tranche 3)	140 000.00
Prog 576	Cimetière - Columbariums	6 000.00
Prog 581	Terrains de sport (BMX)	16 000.00
Prog 584	Cinéma	380 000.00
Prog 596	Hôtel des services	100 000.00
Prog 597	Ilot Saint Vincent Projet Habitat	35 000.00
Prog 605	Eclairage public	200 000.00
Prog 608	Bâtiment rue des Chevriers	40 000.00
Prog 611	FISAC	18 000.00
Prog 613	Rues Bouilloche, Sur le Chaille, Regad Pellagru	185 000.00
Prog 614	Secteur Gare parking aérien (Etudes...)	20 000.00

Prog 615	Matériel STC (Matériel Nacelle...)	48 000.00
Chapitre 26	Participation (SEM)	250 000.00

Budget ASSAINISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant €
21	Réseau d'assainissement Matériel	5 000.00
23	Travaux rue de la Prairie (tranche 3...)	16 000.00

Budget EAU

Chapitre	Libellé	Montant €
21	Réseau d'eau Matériel	10 000.00
23	Travaux (l'Aigle...)	29 000.00

Budget FORET

Chapitre	Libellé	Montant € HT
21	PROG TRAVAUX 2018 (travaux sylvicoles...)	30 000.00

Vote du Conseil :

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

6. Marché de travaux de restructuration de l'hôtel des services

Délibération n° B06/2018

Une consultation concernant les travaux de restructuration de l'Hôtel des Services a été réalisée selon une procédure adaptée. La publicité a été faite dans l'Est Républicain et sur les sites de la ville et achatpublic.

Les travaux sont répartis en 12 lots :

- Lot 1 : GROS ŒUVRE - AMENAGEMENTS
- Lot 2 : CHARPENTE BOIS - COUVERTURE
- Lot 3 : RAVALEMENT FACADE EST
- Lot 4 : MENUISERIES EXT. ALUMINIUM - SERRURERIE
- Lot 5 : MENUISERIES EXT. & INT. BOIS
- Lot 6 : DOUBLAGES – CLOISONS – PEINTURES
- Lot 7 : FAUX PLAFONDS
- Lot 8 : SOLS SOUPLES - CARRELAGE
- Lot 9 : ASCENSEUR
- Lot 10 : CHAUFFAGE VENTILATION
- Lot 11 : PLOMBERIE SANITAIRES
- Lot 12 : ELECTRICITE

A l'issue de la date de retour des offres fixée au 16 janvier 2018 à 12 heures, vingt-huit offres ont été réceptionnées dont trois par voie dématérialisée.

Aucune offre n'a été reçue pour le lot 10 – Chauffage Ventilation.

Après examen de l'analyse des offres réalisée par CETEC, maître d'œuvre de l'opération, la commission MAPA du 25 janvier 2018 :

- décide de déclarer le lot 10 Chauffage ventilation infructueux et de lancer une nouvelle consultation
- et propose d'attribuer les marchés à :

LOTS	ENTREPRISES	Adresse	MONTANT € HT
Lot N°01 : GROS ŒUVRE AMENAGEMENTS	BTT	25000 BESANCON	61 500.00
Lot N°02 : CHARPENTE BOIS COUVERTURE	SARL FLAJOULOT	25250 RANG	18 529.00
Lot N°03 : RAVALEMENT DES FACADES EST	LES PEINTURES REUNIES	68390 SAUSHEIM	10 981.22
Lot N°04 : MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM SERRURERIE	CLIMENT MENUISERIE	25420 VOUJEAUCOURT	44 059.95
Lot N°05 : MENUISERIES EXTÉRIEURES ET INTERIEURES BOIS	VD MENUISERIES	25110 BAUME LES DAMES	67 194.42
Lot N°06 : DOUBLAGE CLOISONS PEINTURE	CIGLIA	25110 BAUME LES DAMES	80 874.20
Lot N°07 : FAUX PLAFONDS	SPCP	25870 CHATILLON LE DUC	13 999.45
Lot N°08 : SOLS SOUPLES CARRELAGE	SOL PRO	25420 BART	34 613.57
Lot N°09 : ASCENSEUR	2MA	25200 MONTBELIARD	16 880.00
Lot N°10 : CHAUFFAGE VENTILATION	INFRUCTUEUX – NOUVELLE CONSULTATION		
Lot N°11 : PLOMBERIE SANITAIRES	BCS	25400 AUDINCOURT	25 549.00
Lot N°12 : ELECTRICITE	STRASSER	25200 MONTBELIARD	97 539.76
		TOTAL	471 720.57 HT

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission MAPA, d'attribuer les marchés, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

7. Avenant n°2 lot 7 relatif aux travaux de construction du pôle socioculturel

Délibération n° B07/2018

Entreprise : VD MENUISERIE

Le présent avenant n°2 sans incidence financière a pour objet des adaptations techniques :

- remplacement des châssis vitrés par des fenêtres type mur rideau

Pour mémoire :

Montant du marché : 88 703.89 € HT

Avenant n°1 : 2 037.05 € HT

La commission MAPA du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission MAPA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

8. Avenant n°2 lot 9 relatif aux travaux de construction du pôle socioculturel

Délibération n° B08/2018

Entreprise : VD MENUISERIE

Le présent avenant n°2 d'un montant de 1889.46 € HT a pour objet des adaptations techniques.

- ajout d'un écran sur la scène de la salle de théâtre

Montant du marché : 127 288.91 € HT

Avenant n°1 : 4 098.91 € HT
Avenant n°2 : 1 889.46 € HT

Soit une augmentation de 4.70 % par rapport au montant initial du marché.

Nouveau montant du marché proposé : 133 277.28 € HT soit 159 932.74 € TTC

La commission MAPA du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission MAPA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

9. Avenant n°1 lot 11 relatif aux travaux de construction du pôle socioculturel

Délibération n° B09/2018

Entreprise : TACHIN

Le présent avenant n°1 d'un montant de 190.96 € HT a pour objet des adaptations techniques.

- Création de locaux ménage : revêtement mural en carrelage

Montant du marché : 22 165.94 € HT

Avenant n°1 : 190.96 € HT

Soit une augmentation de 0.86 % par rapport au montant initial du marché.

Nouveau montant du marché proposé : 22 356.90 € HT soit 26 828.28 € TTC

La commission MAPA du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission MAPA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

10. Avenant n°3 lot 14 relatif aux travaux de construction du pôle socioculturel

Délibération n° B10/2018

Entreprise : CHENE

Le présent avenant n°3 d'un montant 4 459.20 € HT a pour objet des adaptations techniques :

- locaux ménage : ajout de bouches de ventilation et adaptation des réseaux 816.90 € HT

- demande de la DRAC : remplacement des grilles de ventilation sur façades avec habillage cuivre par des grilles en cuivre 1 112.80 € HT

- demande des bureaux d'étude et de contrôle : mise au point diverses+ clapet coupe-feu sur réseaux de ventilation 2 529.50 € HT

Montant du marché : 181 940.00 € HT

Avenant n°1 : 2 538.00 € HT

Avenant n°2 : 1 094.00 € HT

Avenant n°3 : 4 459.20 € HT

Soit une augmentation de 4.45 % par rapport au montant initial du marché.

Nouveau montant du marché proposé : 190 031.20 € HT soit 228 037.44 € TTC

La commission MAPA du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission MAPA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

11. Avenant n°1 lot 2 relatif aux travaux de rénovation du cinéma Le Stella

Délibération n° B11/2018

Entreprise : CABETE

Le présent avenant n°1 d'un montant de 27 129.52 € HT a pour objet des adaptations techniques :

- Modifications des gradins suite à une demande du CNC Centre National du Cinéma

Montant du marché : 253 990.00 € HT

Avenant n° 1 : 27 129.52 € HT

Soit une augmentation de 10.68 % par rapport au montant initial du marché.

Nouveau montant du marché proposé : 281 119.52 € HT soit 337 343.42 € TTC

La commission MAPA du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission MAPA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Madame Emmanuelle DUVERNAY et Monsieur Sébastien PERRIN ne prennent pas part au vote.

12. Avenant n°1 lot 11 relatif aux travaux de rénovation du cinéma Le Stella

Délibération n° B12/2018

Entreprise : GOMEZ TECHNOLOGIES

Le présent avenant n°1 d'un montant 2 809.63 € HT a pour objet des adaptations techniques :

- Demande de l'Architecte des Bâtiments de France : intégration des panneaux photovoltaïques à la toiture

Montant du marché : 82 853.87 € HT

Avenant n°1 : 2 809.63 € HT

Soit une augmentation de 3.39 % par rapport au montant initial du marché.

Nouveau montant du marché proposé : 85 663.50 € HT soit 102 796.20 € TTC

La commission MAPA du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission MAPA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Madame Emmanuelle DUVERNAY et Monsieur Sébastien PERRIN ne prennent pas part au vote.

13. Avenant n°1 lot 13 relatif aux travaux de rénovation du cinéma

Délibération n° B13/2018

Entreprise : CHENE

Le présent avenant n°1 d'un montant 315.20 € HT a pour objet des adaptations techniques.

- Modification de l'appareillage et ajout d'un vidoir

Montant du marché : 7 557.27 € HT

Avenant n° 1 : 315.20 € HT

Soit une augmentation de 4.17 % par rapport au montant initial du marché.

Nouveau montant du marché proposé : 7 872.47 € HT soit 9 446.96 € TTC

La commission MAPA du 25 janvier 2018 a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission MAPA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Madame Emmanuelle DUVERNAY et Monsieur Sébastien PERRIN ne prennent pas part au vote.

14. Renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel – lancement de la procédure de consultation

Délibération n° B14/2018

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité ;

Il est demandé au Conseil Municipal de charger le Centre de gestion de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces conventions devront couvrir, pour les agents affiliés à la CNRACL, tout ou partie des risques suivants :

- Décès
- Accident du travail
- Maladie professionnelle
- Maladie ordinaire
- Longue maladie
- Maladie de longue durée
- Maternité / Paternité
- Adoption
- Disponibilité d'office
- Invalidité

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2019.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Vote du Conseil :

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

15. Convention de mise à disposition d'un agent titulaire auprès d'une collectivité territoriale

Délibération n° B15/2018

Suite à la demande de mutation externe de Monsieur Serge BENEDETTI pour la ville de Montceau les Mines, et sur interpellation de Madame le Maire de cette dernière, il a été convenu que Monsieur Serge BENEDETTI serait autorisé à se rendre au sein du service Cadre de Vie de la ville de Montceau les Mines afin de prendre connaissance des dossiers et faciliter ainsi sa prise de fonctions.

Afin d'encadrer cette mise à disposition et d'en fixer les termes (horaires de travail, conditions financières...) il convient qu'une convention soit signée entre les deux parties.

Le projet de convention est joint en annexe de la présente délibération.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de Monsieur Serge BENEDETTI auprès de la ville de Montceau les Mines.

Vote du Conseil :

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

16. Convention avec l'association de sauvegarde du patrimoine industriel des Pipes Ropp

Délibération n° B16/2018

La convention d'exploitation des locaux de l'ancienne Usine des Pipes Ropp au profit de l'Association de Sauvegarde est échu.

Afin de permettre à l'association d'utiliser l'espace immobilier et mobilier du complexe des Pipes Ropp et de procéder aux inventaires en vue d'une valorisation de l'ancienne usine, il est souhaitable de valider la reconduction de cette convention pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.

Vote du Conseil :

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

17. Avenant n°10 à la convention avec le Collège pour la mise à disposition de locaux et infrastructures sportives

Délibération n° B17/2018

Objet :

Suite à la signature de la convention du 01/12/2008 relative à l'utilisation des installations sportives par le collège René Cassin (délibération en date du 17/12/2008), **il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°10 qui fixe la participation financière de 2018 à 3 033 €, conformément à l'article IV de la convention.**

Si le collège est amené à utiliser la piscine intercommunale durant l'année, la commune de Baume les Dames devra verser à la Communauté de Communes Doubs Baumoises, un neuvième de la somme perçue, soit : 337€.

Vote du Conseil :

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

18. Avenant n°10 à la convention avec le Collège pour la mise à disposition de locaux et infrastructures sportives

Délibération n° B18/2018

Objet : Convention d'intégration de la bibliothèque municipale d'Autechaux au réseau de la médiathèque de Baume les Dames

Depuis maintenant sept ans, la Médiathèque de Baume les Dames est "tête de réseau" de la Médiathèque Départementale pour le secteur du Doubs Central : elle se fait le relais de la Médiathèque Départementale et met à disposition de bibliothèques partenaires (Passavant, Aissey et Saint-Juan) des documents et apporte l'appui de ses agents.

La commune d'Autechaux a émis le souhait que sa bibliothèque communale, tenue par des bénévoles très investis et motivés, puisse rejoindre ce réseau. En échange de ce rôle, la Médiathèque de Baume les Dames reçoit l'appui technique de la Médiathèque Départementale et peut largement se fournir en documents dans les fonds de cette dernière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'intégration d'Autechaux dans ce réseau.

Vote du Conseil :

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

19. Appel à projets DETR 2018 – Requalification de la rue des Tamaris
Délibération n° B19/2018

La Rue des Tamaris est une ancienne voie privée desservant un lotissement pavillonnaire diffus. Les réseaux réalisés lors des opérations de viabilisation dans les années 1970 ne donnent pas satisfaction, empiètent sur le domaine privé, ne sont pas suffisamment dimensionnés. Par ailleurs, l'état général de la voirie, rétrocedée au cours des années 1980 à la commune, est particulièrement mauvais. Aucuns travaux n'ont été réalisés depuis que cette voirie a été intégrée au domaine public communal.

La requalification de cette rue a fait l'objet en 2017 d'une étude de faisabilité et les travaux doivent pouvoir être engagés, au moins en partie, au cours de l'exercice 2018.

En lieu et place de la voie existante, l'opération de travaux vise à l'aménagement de circulations sécurisées pour les usagers.

Ainsi, afin de pouvoir engager le volet opérationnel de ce programme de travaux, un dossier de subvention a été déposé fin décembre 2017 auprès des services préfectoraux au titre de la DETR.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	Montant HT prévisionnel
Travaux, dont imprévus et honoraires	200 000 €	240 000 €	DETR (50%)	100 000 €
			Autofinancement	100 000 €
Total Général	200 000 €	240 000 €		200 000 € HT

Ce plan de financement est indicatif et susceptible d'évolution.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers et signer tout document se rapportant aux différentes demandes d'aides financières (convention, demandes d'autorisation de début des travaux, etc.).

Vote du Conseil :

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

20. Appel à projets DETR 2018 – Requalification de la rue de Tarragon
Délibération n° B20/2018

La rue de Tarragon est une voirie structurante du réseau de voiries communales. Elle n'a jamais fait l'objet d'une refonte complète, rendue pourtant nécessaire. En effet, cette voie dessert de nombreux quartiers, réalisés en extension urbaine depuis les années 1980.

La voirie ainsi requalifiée pourra contribuer à une meilleure desserte de la zone. En effet, avec la poursuite de l'aménagement de la ZAC de Champvans, ce secteur voit le trafic routier augmenter de manière importante afin de desservir les différents quartiers.

En lieu et place de la voie existante, l'opération de travaux vise à l'aménagement de circulations sécurisées pour les usagers et en la reprise des réseaux humides.

Ainsi, afin de pouvoir engager le volet opérationnel de ce programme de travaux, un dossier de subvention a été déposé fin décembre 2017 auprès des services préfectoraux au titre de la DETR.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	Montant HT prévisionnel
Travaux, dont imprévus et honoraires	200 000 €	240 000 €	DETR (50%)	100 000 €
			Autofinancement	100 000 €
Total Général	200 000 €	240 000 €		200 000 € HT

Ce plan de financement est indicatif et susceptible d'évolution.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers et signer tout document se rapportant aux différentes demandes d'aides financières (convention, demandes d'autorisation de début des travaux, etc.).

Vote du Conseil :

Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 0

**21. Appel à projets DETR 2018 – Requalification de la ZA Necchie
Délibération n° B21/2018**

La ZA Necchie est une zone d'activité qui a longtemps accueilli 3 principales entreprises :

- Les établissements FAIVRE,
- La société SBCI,
- L'entreprise IME.

Cette dernière a, lors de sa liquidation, laissé en friche d'importantes surfaces de bâtiments industriels, de plus ou moins bonne qualité architecturale.

La ZA, qui n'a jamais fait l'objet d'une opération d'aménagement urbain mais s'est construite au fil du temps et des besoins des entreprises en place, souffre de l'absence d'espaces publics afin que sa requalification soit possible.

Afin de déterminer les conditions de la faisabilité d'une telle opération, une étude pluri-objectifs a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale en 2017.

Les conclusions de cette étude ayant permis d'aboutir à un scénario de requalification satisfaisant et favorisant le développement des entreprises sur site, une offre d'acquisition a été émise en direction du liquidateur détenteur du patrimoine de l'entreprise IME.

Cette offre, d'un montant de 400 000 € a été acceptée.

Le projet global de requalification de la ZA comprend donc :

- Un volet acquisition,
- Un volet restructuration et réindustrialisation des bâtiments conservés, dont leur remise en état,
- Un volet urbain permettant la requalification des espaces publics existants ou la création de nouveaux espaces publics afin de permettre un fonctionnement adapté de la ZA.

La demande de financement au titre de la DETR porte sur ce dernier volet du projet opérationnel global.

Les diverses pistes d'évolutions économiques, urbaines et architecturales étudiées au cours de l'étude de faisabilité ont permis de dégager les principaux objectifs de revitalisation de la Zone d'Activité Necchie.

Ces multiples objectifs concernent la ZA à diverses échelles et sur des thématiques complémentaires comme le dynamisme économique de la zone, sa sécurisation, son intégration, son développement.

1/ Objectifs économiques :

- Redynamiser et restructurer la ZA,
- Garantir le développement des entreprises en place,
- Améliorer l'image et l'attractivité de la zone,
- Mettre en avant les compétences locales et la recherche comme moteur d'une nouvelle dynamique économique autour des acteurs forts présents dans la ZAE et sur le territoire communal.

2/ Objectifs d'amélioration du fonctionnement de la ZA et de ses espaces publics :

- Réhabiliter les espaces publics pour sécuriser les circulations douces, faciliter le stationnement des véhicules légers et redonner une impression qualitative à la zone,
- Matérialiser les limites de la zone, permettre la clôture du site et des entreprises pour faciliter le contrôle des accès,
- Aménager un ou des espaces de manœuvre des poids lourds pour faciliter et sécuriser leurs déplacements sur l'espace public ou sur les parcelles des entreprises,
- Intégrer l'accessibilité pour tous, de l'espace public jusqu'aux entreprises, en prenant en compte la topographie du site,
- Réorganiser les flux de la ZAE et les flux des riverains (habitations) pour éviter les conflits d'usages.

3/ Objectifs paysagers & environnementaux :

- Créer une lisière végétale de qualité entre les activités et les secteurs résidentiels,
- Créer de l'espace dans un secteur fortement bâti et en mutation,
- Améliorer la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments,
- Répondre à la problématique de la pollution historique par une identification et des traitements appropriés.

Le projet de revitalisation de la Zone d'Activité doit s'accompagner d'une nécessaire reprise des aménagements de l'espace public, pour plusieurs raisons :

- Réhabiliter les parties carrossables de la rue,
- Clarifier les accès aux parcelles privatives,
- Sécuriser les circulations piétonnes,
- Organiser le stationnement sur l'espace public,
- Améliorer l'intégration du site par le traitement paysager sur le linéaire de voirie.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	Montant HT prévisionnel
Travaux	1 499 600 €	1 799 520 €	DETR (50%)	824 780 €
Imprévus	74 980 €	89 976 €	Autofinancement	824 780 €
Honoraires	74 980 €	89 976 €		
Total Général	1 649 560 €	1 979 472 €		1 649 560 € HT

Ce plan de financement est indicatif et susceptible d'évolution.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers et signer tout document se rapportant aux différentes demandes d'aides financières (convention, demandes d'autorisation de début des travaux, etc.).

Vote du Conseil :

Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0

22. Appel à projets DETR 2018 – Création d'une cellule ADS

Délibération n° B22/2018

Les lois NOTRe et ALUR ont fortement impacté les conditions de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS). Ainsi, à compter du 1er janvier 2018, la compétence instruction du droit des sols est transférée à la Communauté de Communes du Doubs Baumoises (CCDB) pour l'ensemble de ses communes disposant d'un document d'urbanisme (PLU, POS ou carte communale), à l'exception de la ville centre du territoire, Baume les Dames.

La constitution du service mutualisé nécessite des moyens nouveaux pour la CCDB. Dans un souci d'efficacité et afin d'accueillir dans de

bonnes conditions le public, la CCDB et la ville de Baume les Dames ont acté que les deux services ADS seraient situés dans les mêmes locaux. Ainsi, l'étage du nouvel office de tourisme doit faire l'objet d'une réhabilitation profonde. Ce plateau à aménager se situe dans le prolongement actuel de la cellule ADS municipale.

L'amélioration de la qualité de l'accueil (orientation des demandes, assurance d'une réponse adaptée, délais d'attente raisonnables), de l'accès des administrations et de leur disponibilité constituent une attente prioritaire des usagers des services publics.

La qualité du service rendu, la rapidité des réponses de l'administration, la simplicité des démarches à accomplir, la possibilité de contacts directs avec l'agent public qui traite son dossier, constituent des exigences légitimes des usagers.

Le regroupement des cellules ADS en un site commun permettra l'accueil du public dans des conditions adaptées (accessibilité, confidentialité, hall d'accueil, bureaux individualisés, équipements techniques : traceurs, informatique, etc.).

Ce regroupement permet de créer un lieu identifié et accessible pour le public, en centre bourg. L'ensemble des permanences en lien avec les problématiques ADS, urbanisme, patrimoine bâti, etc. sera regroupé dans cet espace dédié.

Ce projet accompagne la politique de redynamisation du centre bourg portée par la commune de Baume les Dames et renforce le pôle de services publics et équipements du centre ancien.

Ce projet constitue un aménagement de locaux (accessibilité, isolation thermique, phonique, mise en place d'internet, cloisonnement, etc.) permettant d'améliorer le service rendu aux administrés de la ville comme de la communauté de communes.

L'opération de travaux comprend :

- Des travaux d'accessibilité,
- Des travaux d'isolation thermique et phonique,
- Le raccordement au réseau de chauffage de la mairie et la création d'un réseau de distribution de chauffage sur les plateaux,
- L'aménagement des plateaux, dont la reprise des réseaux électrique, téléphonique et numérique,
- L'équipement des bureaux.

Ainsi, afin de pouvoir engager le volet opérationnel de ce programme de travaux, un dossier de subvention a été déposé fin décembre 2017 auprès des services préfectoraux au titre de la DETR.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	Montant HT prévisionnel
Travaux, dont imprévus et honoraires	200 000 €	240 000 €	DETR (50%)	100 000 €
			Autofinancement	100 000 €
Total Général	200 000 €	240 000 €		200 000 € HT

Ce plan de financement est indicatif et susceptible d'évolution.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers et signer tout document se rapportant aux différentes demandes d'aides financières (convention, demandes d'autorisation de début des travaux, etc.).

Vote du Conseil :

Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0

INFORMATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.
